



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle-Aquitaine**

PPC

Poitiers, le 29 mai 2024

Affaire suivie par :

Simon SCHIANO

Tél. : 0762514392

Courriel : simon.schiano@developpement-durable.gouv.fr

Le directeur régional

à

Madame la Présidente du SYBARVAL

Nos réf : DREAL/2024D/3340 (GED : 46253)

Objet : Révision du PCAET du SYBARVAL

PJ : porter à connaissance pour la mise à jour du PCAET

Madame la Présidente,

Par courrier reçu le 2 avril 2024 et conformément aux dispositions réglementaires, vous avez informé le Préfet de région de la décision de votre conseil communautaire en date du 21 mars 2024 d'engager la révision de votre plan climat air énergie territorial (PCAET).

Vous sollicitez à ce titre la communication des informations pouvant être utiles à la mise à jour de votre PCAET.

Vous trouverez ci-joint un porter-à-connaissance récapitulant les principales dispositions réglementaires ainsi que des informations pouvant être utiles lors de cette étape de planification territoriale.

Cette mise à jour constitue une opportunité pour renforcer et intensifier votre programme d'actions opérationnel à la hauteur de la stratégie que vous avez établie. Les différents leviers de transition écologique devront être développés dans ce plan, notamment en matière de politique d'adaptation aux effets du dérèglement climatique, de prise en compte de la séquestration du carbone dans la biomasse, de sobriété foncière, de sobriété des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables.

La mobilisation d'une large palette d'acteurs locaux est recommandée afin de coconstruire cette mise à jour du PCAET. Les efforts de mobilisation pourront perdurer tout au long de la durée du plan. Ainsi vous devrez définir les modalités de concertation que vous envisagez afin d'associer non seulement les acteurs locaux de votre territoire, mais aussi l'ensemble de la population locale.

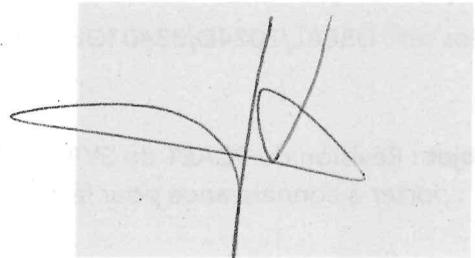
J'attire également votre attention sur le fait que les dispositions en matière de participation du public imposent de publier une *déclaration d'intention* permettant au public d'exercer son *droit d'initiative*. Dans la mesure où la prescription de mise à jour du PCAET a fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire, la publication de cette délibération vaut déclaration d'intention.

Les services de l'État, en particulier la direction départementale des territoires et de la mer de Gironde, restent à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,

Le directeur régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Jechoux', is written over a light gray rectangular background.

Vincent JECHOUX